

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

• France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

868

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1998

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Cathédrale Saint-Front, Périgueux, Dordogne, Aquitaine, France	45.184 / 0.723	0	0	0	1998
Eglise Saint-Avit, Saint-Avit-Sénieur, Dordogne, Aquitaine, France	44.767 / 0.8	0	0	0	1999
Eglise abbatiale Notre-Dame de la Nativité, Le Buisson-de-Cadouin, Dordogne, Aquitaine, France	44.833 / 0.9	0	0	0	1999
Ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste, Bazas, Gironde, Aquitaine, France	44.432 / -0.211	0	0	0	1998
Basilique Saint-Seurin, Bordeaux, Gironde, Aquitaine, France	44.843 / -0.586	0	0	0	1998
Basilique Saint-Michel, Bordeaux, Gironde, Aquitaine, France	44.835 / -0.565	0	0	0	1998
Cathédrale Saint-André, Bordeaux, Gironde, Aquitaine, France	44.838 / -0.578	0	0	0	1998
Ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure, La Sauve, Gironde, Aquitaine, France	44.77 / -0.312	0	0	0	1998
Eglise Saint-Pierre, La Sauve, Gironde, Aquitaine, France	44.767 / -0.3	0	0	0	1998
Eglise de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, Souillac-sur-Mer, Gironde, Aquitaine, France	45.514 / -1.122	0	0	0	1998
Eglise Sainte-Quitterie, Aire-sur-l'Adour, Landes, Aquitaine, France	43.683 / -0.267	0	0	0	1998
Clocher-porche de l'ancienne église, Mimizan, Landes, Aquitaine, France	44.2 / -1.233	0	0	0	1998

Abbaye Saint-Jean, Sorde-l'Abbaye, Landes, Aquitaine, France	43.517 / -1.05	0	0	0	1998
Abbaye, Saint-Sever, Landes, Aquitaine, France	43.75 / -0.567	0	0	0	1998
Cathédrale Saint-Caprais, Agen, Lot-et-Garonne, Aquitaine, France	44.207 / 0.619	0	0	0	1998
Cathédrale Sainte-Marie, Bayonne, Pyrénées-Atlantique, Aquitaine, France	43.491 / -1.477	0	0	0	1998
Eglise Saint-Blaise, L'Hôpital-Saint-Blaise, Pyrénées-Atlantique, Aquitaine, France	43.25 / -0.767	0	0	0	1998
Porte Saint Jacques, Saint-Jean-Pied-de-Port, Pyrénées-Atlantique, Aquitaine, France	43.164 / -1.236	0	0	0	1998
Eglise Sainte Marie, Oloron-Sainte-Marie, Pyrénées-Atlantique, Aquitaine, France	43.188 / -0.616	0	0	0	1999
Eglise Notre-Dame-du-Port, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, Auvergne, France	45.781 / 3.089	0	0	0	1998
Cathédrale Notre-Dame, Le-Puy-en-Velay, Haute-Loire, Auvergne, France	45.047 / 3.883	0	0	0	1998
Hôtel-Dieu Saint-Jacques, Le-Puy-en-Velay, Haute-Loire, Auvergne, France	45.049 / 3.878	0	0	0	1998
Le Mont-Saint-Michel*, Le Mont-Saint-Michel, Ille-et-Vilaine, Basse-Normandie, France	48.636 / -1.511	0	0	0	1998
église prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame, La Charité-sur-Loire, Nièvre, Bourgogne, France	47.177 / 3.016	0	0	0	1998
église Saint-Jacques d'Asquins, Asquins, Yonne, Bourgogne, France	47.483 / 3.754	0	0	0	1998
Basilique Sainte-Madeleine, Vézelay, Yonne, Bourgogne, France	47.467 / 3.748	0	0	0	1998
collégiale Saint-Etienne (anciennement collégiale Saint-Jacques), Neuvy-Saint-Sépulchre, Indre, Centre, France	46.596 / 1.808	0	0	0	1998
cathédrale Saint-Etienne*, Bourges, Cher, Centre, France	47.082 / 2.398	0	0	0	1998
basilique Notre-Dame, L'Epine, Marne, Champagne-Ardenne, France	48.977 / 4.47	0	0	0	1998

église Notre-Dame-en-Vaux, Châlons-en-Champagne, Marne, Champagne-Ardenne, France	48.957 / 4.364	0	0	0	1998
Tour Saint-Jacques (vestige de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie), Paris, Paris, Ile-de-France, France	48.858 / 2.349	0	0	0	1998
ancienne abbaye de Gellone, Saint-Guilhem-le-Désert, Hérault, Languedoc-Roussillon, France	43.734 / 3.549	0	0	0	1998
Pont du Diable, Aniane/Saint-Jean-de-Fos, Hérault, Languedoc-Roussillon, France	43.708 / 3.557	0	0	0	1998
ancienne abbatale, Saint-Gilles-du-Gard, Gard, Languedoc-Roussillon, France	43.677 / 4.432	0	0	0	1998
église Saint-Léonard, Saint-Léonard-de-Noblat, Haute-Vienne, Limousin, France	45.837 / 1.49	0	0	0	1998
église Notre-Dame de Tramesaygues, Audressein, Ariège, Midi-Pyrénées, France	42.917 / 1.017	0	0	0	1998
ancienne cathédrale et cloître, cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, rempart, Saint-Lizier, Ariège, Midi-Pyrénées, France	43.001 / 1.137	0	0	0	1998
abbatiale Sainte-Foy, Conques, Aveyron, Midi-Pyrénées, France	44.599 / 2.397	0	0	0	1998
pont sur le Dourdou, Conques, Aveyron, Midi-Pyrénées, France	44.598 / 2.392	0	0	0	1998
Pont-Vieux, Espalion, Aveyron, Midi-Pyrénées, France	44.523 / 2.763	0	0	0	1998
pont sur le Lot, Estaing, Aveyron, Midi-Pyrénées, France	44.553 / 2.672	0	0	0	1998
pont dit " des pèlerins " sur la Boralde, Saint-Chély-d'Aubrac, Aveyron, Midi-Pyrénées, France	44.583 / 2.917	0	0	0	1998
ancienne cathédrale Notre-Dame, Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, France	43.017 / 0.567	0	0	0	1998

basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien, Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, France	43.017 / 0.567	0	0	0	1998
basilique Saint-Sernin, Toulouse, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, France	43.608 / 1.441	0	0	0	1998
Hôtel-Dieu Saint-Jacques, Toulouse, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, France	43.599 / 1.437	0	0	0	1998
Basilique Saint-Just, Valcabrère, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, France	43.033 / 0.567	0	0	0	1998
cathédrale Sainte-Marie, Auch, Gers, Midi-Pyrénées, France	43.646 / 0.585	0	0	0	1998
Pont d'Artigues ou de Lartigues, Beaumont-sur-l'Osse et Larressingue, Gers, Midi-Pyrénées, France	43.933 / 0.283	0	0	0	1998
collégiale Saint-Pierre, La Romieu, Gers, Midi-Pyrénées, France	43.967 / 0.483	0	0	0	1998
cathédrale Saint-Etienne, Cahors, Lot, Midi-Pyrénées, France	44.446 / 1.432	0	0	0	1998
pont Valentré, Cahors, Lot, Midi-Pyrénées, France	44.445 / 1.432	0	0	0	1998
dolmen de Pech-Laglaire 2, Gréalou, Lot, Midi-Pyrénées, France	44.533 / 1.883	0	0	0	1998
hôpital Saint-Jacques, Figeac, Lot, Midi-Pyrénées, France	44.608 / 2.029	0	0	0	1998
Basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour, Rocamadour, Lot, Midi-Pyrénées, France	44.8 / 1.617	0	0	0	1998
hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, connue sous le nom de chapelle des Templiers, Aragnouet, Hautes-Pyrénées, Midi-Pyrénées, France	42.783 / 0.217	0	0	0	1998
église paroissiale Saint-Jean-Baptiste*, Gavarnie, Hautes-Pyrénées, Midi-Pyrénées, France	42.733 / -0.01	0	0	0	1998
église Saint-Laurent, Jezeau, Hautes-Pyrénées, Midi-Pyrénées, France	42.9 / 0.367	0	0	0	1998

église Saint-Jacques, Ourdis-Cotdussan , Hautes-Pyrénées , Midi-Pyrénées , France	43.033 / 0.017	0	0	0	1998
église Notre-Dame-du-Bourg, Rabastens , Tarn , Midi-Pyrénées , France	43.823 / 1.726	0	0	0	1998
abbatiale Saint-Pierre et cloître, Moissac , Tarn-et-Garonne , Midi-Pyrénées , France	44.106 / 1.084	0	0	0	1998
cathédrale Notre-Dame* , Amiens , Somme , Picardie , France	49.895 / 2.302	0	0	0	1998
église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste, Folleville , Somme , Picardie , France	49.677 / 2.363	0	0	0	1998
église paroissiale Saint-Jacques, Compiègne , Oise , Picardie , France	49.417 / 2.827	0	0	0	1998
église Saint-Eutrope, Saintes , Charente-Maritime , Poitou-Charentes , France	45.744 / -0.641	0	0	0	1998
abbaye royale Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-d'Angély , Charente-Maritime , Poitou-Charentes , France	45.944 / -0.523	0	0	0	1998
église Saint-Hilaire, Melle , Deux-Sèvres , Poitou-Charentes , France	46.22 / -0.15	0	0	0	1998
église Saint-Pierre, Aulnay , Charente-Maritime , Poitou-Charentes , France	46.023 / -0.355	0	0	0	1998
église Saint-Hilaire-le-Grand, Poitiers , Vienne , Poitou-Charentes , France	46.577 / 0.332	0	0	0	1998
ancien hôpital des Pèlerins, Pons , Charente-Maritime , Poitou-Charentes , France	45.569 / -0.552	0	0	0	1998
Eglise St Honorat* , Arles , Bouches-du-Rhône , Provence-Alpes-Côte d'Azur , France	43.671 / 4.637	0	0	0	1998
entre Nasbinals et Saint- Chély-d'Aubrac (17 km), Chemin du Puy , Lozère , Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées , France	44.663 / 2.921	0	0	0	1998
Chemin du Puy : de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (17 km) , Aveyron , Midi-Pyrénées , France	44.519 / 2.672	0	0	0	1998
Chemin du Puy : de Montredon à Figeac (18 km) , Lot , Midi-Pyrénées , France	44.617 / 2.672	0	0	0	1998

Chemin du Puy : de Faycelles à Cajarc (22,5 km) , Lot , Midi-Pyrénées , France	44.565 / 1.842	0	0	0	1998
Chemin du Puy : de Bach à Cahors (26 km) , Lot , Midi-Pyrénées , France	44.351 / 1.432	0	0	0	1998
Chemin du Puy : de Lectoure à Condom (35 km) , Gers , Midi-Pyrénées , France	43.957 / 0.626	0	0	0	1998
Chemin du Puy : d'Aroue à Ostabat (22 km) , Pyrénées atlantiques , Aquitaine , France	43.317 / -1.072	0	0	0	1998
Total (ha)		0			

1.4 - Carte(s)

Commentaire

Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, la cartographie des composantes du bien et des futures zones tampons est en cours d'élaboration (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, ministère de la culture et de la communication).

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin
Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Philippe MERCIER
Ministère de la culture et de la communication - S.D.A.P. 13
Architecte des Bâtiments de France

Commentaire

Préfet coordonnateur du bien : Préfet de la région Midi Pyrénées, Préfet de Haute Garonne Place Saint-Etienne 31038 Toulouse CEDEX 9 Correspondant pour le Ministère de la culture et de la communication - DRAC Midi-Pyrénées Philippe MERCIER Chef du service régional de la conservation des monuments historiques et de l'architecture Hôtel Saint-jean 32,rue de la Dalbade -BP 811 31080

Toulouse Cedex 6 Téléphone : 05 67 73 21 06 Fax : 05 67 73 21 44 Courriel: philippe.mercier@culture.gouv.fr

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle \(Espagne\)](#)
3. [Interrégionale "Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle"](#)
4. [Route of Saint James in Switzerland \(Chamber of Commerce Berner Oberland at Interlaken \(Switzerland\)\)](#)
5. [Le chemin de St Jacques](#)

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

Commentaire

Supprimer les liens 2, 4 et 5 qui ne concernent pas le bien français

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

Commentaire

Le bien est également concerné par une convention internationale du conseil de l'Europe au titre des "itinéraires culturels européens".

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

Une proposition de déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective a été soumise au centre du patrimoine mondial en 2012. Cette proposition est toujours en attente de validation par le Comité du patrimoine mondial.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(ii)(iv)(vi)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère (ii) : la route de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel du Moyen Age, comme l'illustrent les monuments sélectionnés en France. Grands sanctuaires cités dans le Codex Calixtinus, hôpitaux d'accueil des pèlerins, ponts et chemins ou humbles lieux de dévotion illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. critère (iv) : les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint- Jacques de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises. Les grandes basiliques de pèlerinage, dont peu subsistent, sont un exemple particulièrement abouti de l'architecture médiévale. critère (vi) : Le pèlerinage est un aspect presque universel de la spiritualité de l'homme. La route de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle est un témoignage exceptionnel de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales de l'Occident au Moyen Age.

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.1	Habitat								
3.1.2	Développement commercial								
3.1.3	Zones industrielles								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport								
3.2.5	Infrastructures de transport souterrain								
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services								
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables								
3.3.3	Infrastructures liées aux énergies non renouvelables								
3.3.4	Installations localisées								
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques								
3.5.3	Modification du régime des sols								
3.5.6	Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales								
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine								
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses								
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine								
3.8.5	Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale / des communautés								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.3	Entraînement militaire								
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains								
3.11.2	Tremblement de terre								
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain								
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)								
3.13	Gestion et facteurs institutionnels								
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact								
3.13.3	Activités de gestion								
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

Aucun facteur est négatif et actuel.

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien ne possède pas de zone tampon au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs des terres aux alentours**

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Conformément à l'engagement de l'Etat partie lors de l'inscription, une cartographie des limites du bien est en cours sur la base des éléments qui le composent. Des zones tampons seront également proposées sur la base des protections actuellement en vigueur : périmètres de protection des monuments historiques, aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), secteurs sauvegardés et sites.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Les monuments concernés sont de diverses catégories et protégés en vertu de la législation et des réglementations françaises sur les monuments historiques et l'urbanisme. Les sept tronçons de la route du Puy sont protégés par des plans du département.

Commentaire

Pour les sept tronçons de la route du Puy, il n'existe pas d'outil de protection mais plus exactement des moyens de gestion dans le cadre des plans départementaux des itinéraires pédestres et de randonnée. Pour certaines composantes du bien qui n'étaient pas protégées au moment de l'inscription, il a été procédé à des extensions de protection au titre du code de l'environnement ou du code du patrimoine.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Globalement les outils de protections sont adaptés, les moyens de gestion ou de contrôle existent et permettent de faire appliquer les mesures législatives et réglementaires. Pour certaines composantes, les outils de gestion et les périmètres pourraient être améliorés.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

La gestion du bien est assurée par des autorités gouvernementales, des agences de niveau national, régional, départemental et communal, des autorités ecclésiastiques, des institutions privées et des particuliers se partagent la propriété des biens.

Les monuments protégés font l'objet de programmes de maintenance et de conservation, sous l'égide des *Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC)* du ministère de la Culture, qui travaillent par le biais de leurs services de l'architecture et du patrimoine. La *Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites* collabore à ce travail.

Commentaire

La nomination d'un préfet coordonnateur en mai 2013 va permettre une meilleure coordination interrégionale des services de l'Etat et des collectivités locales concernées, qui sont réparties sur 13 régions et 32 départements. La gestion des éléments qui composent le bien est assurée par les autorités gouvernementales, les collectivités territoriales, les autorités ecclésiastiques et les associations. Les monuments protégés font l'objet de programmes de maintenance et de conservation, sous l'égide des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du ministère de la culture. Sur certains éléments du bien appartenant à l'Etat, le centre des monuments nationaux contribue à la conservation et à la valorisation.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

A ce jour, il n'existe pas de plan de gestion pour l'ensemble du bien. Par contre pour certaines composantes il existe des projets de plan de gestion non validés pour l'instant.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

On ne dispose pas actuellement de système / plan de gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Il n'existe aucun système de gestion

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel mais seulement un **petit nombre d'activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Faible

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **contribuent directement** à certaines décisions concernant la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il n'y a pas ou peu de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

De façon générale, il existe des outils de programmation pluri-annuelle pour les travaux sur les monuments historiques. Il n'existe pas de plan de gestion au titre du bien. Les plans de gestion seront soumis au centre du patrimoine mondial dès lors qu'ils auront été validés par la commission de coordination interrégionale.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

Pour certaines composantes du bien qui n'étaient pas protégées au moment de l'inscription, il a été procédé à des extensions de protection au titre du code de l'environnement ou du code du patrimoine.

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	1%
Gouvernemental (national / fédéral)	0%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	59%
Gouvernemental (Local / municipal)	39%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	1%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Sans objet

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certains équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

pas de commentaire

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	40%
Temps partiel	60%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	65%
Saisonniers	35%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Payées	60%
Bénévoles	40%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est **en place et totalement mis en œuvre**; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement et qui prennent la direction dans la gestion

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

En ce qui concerne les coûts de conservation, les résultats fournis en 4.4.1 sont des valeurs moyennes. Le format du questionnaire ne permet pas de pondérer les réponses au niveau de chaque composante du bien.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de recherche**, mais cela n'est pas planifié

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Il existe souvent des études ou des programmes de recherche dans le cadre de l'université sur certains éléments du bien. Ces études ne s'inscrivent pas dans un projet prospectif pluridisciplinaire, mais restent cloisonnées à leur domaines de connaissances. Il y a un déficit de connaissance sur la valeur globale du bien au profit de la valeur locale.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans un **seul emplacement** et facilement visible par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Faible

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation **mais il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, **mais cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, **mais des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Faible
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Appropriée
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Il n'existe pas d'équipement d'interprétation en assez grand nombre. Par ailleurs, des progrès en médiation culturelle en lien direct avec le bien en général ou même l'une de ses composantes restent à accomplir.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Forte augmentation (100 %+)

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Lieux d'hébergement
Enquêtes visiteurs

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

Commentaire

Il n'existe pas de document spécifique pour la gestion des visiteurs. Néanmoins, il est possible de consulter l'enquête conduite par l'Association de coopération interrégionale des Chemins de Compostelle (ACIR) en 2011 auprès des

propriétaires du bien ainsi que l'enquête de fréquentation des itinéraires commanditée par les comités régionaux du tourisme (Aquitaine, Midi-Pyrénées, ACIR Compostelle). Il existe un comptage pour les édifices gérés par le centre des monuments nationaux.

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Les moyens de gestion de la fréquentation, lorsqu'ils existent, sont rarement mis en cohérence dans le cadre d'une gouvernance qui ferait référence au bien patrimoine mondial. Majoritairement, peu de composantes du bien sont soumises à la perception d'un droit d'entrée (églises). Il est souhaitable, dans le cadre de la mise en réseau du bien, qu'un outil partagé soit mis en oeuvre afin de mesurer les conditions de fréquentation de l'ensemble du bien.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un suivi considérable, mais il **n'est pas axé sur les besoins de la gestion** et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Faible
ONGs	Excellente
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, la cartographie du bien est en cours.

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Les instances de gouvernance vont se mettre en place progressivement. La mise en réseau des différentes composantes du bien revêt un caractère stratégique. Elle doit contribuer à l'émergence d'une identité du bien forte et partagée entre les différents acteurs.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

Aucun facteur est négatif et actuel.

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
4.1.1	Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque	Dans la cadre de la cartographie en cours, précisée au point 4.1.6, des zones tampons seront proposées sur la base des protections actuellement en vigueur dans les différents éléments qui composent le bien.	2014-2015	Ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines	Les zones tampons proposées se baseront, suivant les cas, sur les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) les périmètres de protection des monuments historiques ou les sites.
4.1.4	Les limites du bien du patrimoine mondial ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	Une fois la cartographie du bien achevée, une communication sera organisée à grande échelle auprès des riverains et utilisateurs des différents éléments qui composent le bien (résidents, agriculteurs, randonneurs, touristes, etc...)	A partir de 2015	Préfet coordonnateur du bien Association de coopération interrégionale des chemins de Compostelle (ACIR)	.
4.3 Système de gestion / Plan de gestion					
4.3.4	Pas de système/plan de gestion	Objectif : mise en œuvre d'un plan de gestion globale du bien, sous l'autorité du préfet coordonnateur nommé en mai 2013. Cette mise en œuvre sera déclinée en plans de gestion locaux. Elle doit être initiée à l'occasion de la première commission interrégionale du bien en octobre 2013..	Octobre 2013 : Formalisation de la gouvernance et présentation des objectifs du plan de gestion Juin 2014 : premier bilan de la mise en œuvre des commissions locales	Etat / Préfet de région coordonnateur, DRAC, Collectivités territoriales (CG,CR), ACIR Compostelle, Communes et propriétaires de monuments, établissements publics de coopération intercommunale, associations	Les plans de gestion seront établis à deux niveaux : - au niveau global pour l'ensemble du bien, en relation avec la commission interrégionale - au niveau local en relation avec les comités locaux de gestion des composantes du bien.
4.3.5	Il n'existe aucun système de gestion	Des moyens de gestion liés à la protection des monuments historiques ou des sites ont été établis antérieurement à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Ils devront évoluer vers des plans de gestions au sein des gouvernances locales.	Octobre 2013 : Formalisation de la gouvernance et présentation des objectifs du plan de gestion Juin 2014 : premier bilan de la mise en oeuvre des commissions locales	Etat (Préfet coordonnateur) et gestionnaires des biens, personnes publiques associées et associations. Sous-préfet, ou représentants de collectivités présidant les commissions locales	Pas de commentaire voir 4.3
4.3.6	Un petit nombre d'activités sont mises en œuvre	En cours d'organisation	première réunion interrégionale en octobre 2013	première réunion interrégionale en octobre 2013 voir infra 4.3	La réunion interrégionale en octobre 2013 permettra de formaliser une gouvernance pour l'ensemble du bien et d'établir une méthodologie de travail pour l'ensemble des commission locales chargées de la gouvernance des composantes du bien.
4.3.10	Il n'y a pas de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
4.5 Etudes scientifiques / Projets de recherche					
4.5.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié	En ce qui concerne la recherche scientifique, il existe des travaux à l'initiative des universités ou de chercheurs. La mise en réseau de ces recherches reste à mettre en œuvre dans le cadre de la gouvernance générale du bien.	Le calendrier sera établi à l'occasion de la première commission interrégionale.	l'inventaire des organismes, universités, chercheurs, institution reste à établir.	sans objet

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Malgré une gouvernance locale qui reste à mettre en place, l'action interministérielle des services de l'Etat permet de garantir la conservation de l'intégrité du bien et des éléments qui le composent, notamment à travers les campagnes de restauration des monuments historiques et l'entretien régulier des portions de chemins.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Pas d'effet
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Très positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Le statut du patrimoine mondial a permis de valoriser certaines composantes des Chemins de Compostelle en

France, mais le bien ne regroupe pas l'ensemble des monuments et chemins identifiés à ce titre. La délimitation de son périmètre fait l'objet d'une étude nationale et l'instauration d'instances de gouvernance au niveau global et au niveau local est en cours. Le bien doit être consolidé dans sa gestion et sa gouvernance avant de procéder éventuellement à l'intégration de nouvelles composantes.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Personnel d'autres biens du patrimoine mondial
Communauté locale
Organisations consultatives

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Le questionnaire est inadapté pour un bien en série constitué d'un grand nombre de sites/monuments le composant et nécessitant de pouvoir appliquer une pondération pour chacun d'entre eux. Il conviendrait de disposer d'un questionnaire général pour le bien et de questionnaires locaux pour les multiples composantes qui pourraient être renseignées au plus près du terrain.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Bon
Représentant de l'État partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Raison de la mise à jour : Une proposition de

déclaration de valeur universelle exceptionnelle rétrospective a été soumise au centre du patrimoine mondial en 2012. Cette proposition est toujours en attente de validation par le Comité du patrimoine mondial.

• **Carte(s)**

Raison de la mise à jour : Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, la cartographie des composantes du bien et des futures zones tampons est en cours d'élaboration (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, ministère de la culture et de la communication).

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques